



## AGENDA

Séances à huis-clos

Lundi 15 mars

— 10h30 – 12h :  
*Conférences de Sociétal* :  
**Philippe Aghion**,  
professeur au Collège de  
France : « Penser l'après-  
Covid : le pouvoir de la  
destruction créatrice »  
(en ligne, sur inscription).

— 15h : **Jean-François  
Mattei**, membre de  
l'Académie : « Les  
oppositions  
déraisonnables aux faits  
médico-scientifiques  
démonstrés »  
(grande salle des  
séances).

Lundi 22 mars

— 15h : **Pierre Corvol**  
membre des Académies  
des sciences et de  
médecine : « L'éthique, le  
chercheur et le malade »  
(grande salle des  
séances).



## DÉPÔT D'OUVRAGE

**Haïm Korsia** a déposé sur  
le bureau de l'Académie  
l'ouvrage de son confrère  
**Olivier Houdé**, *L'École du  
cerveau. De Montessori,  
Freinet et Piaget aux  
sciences cognitives*  
(Mardaga. Le livre de  
Poche. 2021. 192 p.).  
**Éric Roussel** a déposé  
l'ouvrage de Mario  
Vargas Llosa, *L'appel de  
la tribu* (Gallimard,  
Collection Du monde  
entier, 2021, 336 p.)



## LUNDI 8 MARS

### Mort subite de l'adulte : l'avenir d'une approche multidisciplinaire

**Éloi Marijon**, rythmologue, professeur à l'Hôpital européen Georges Pompidou

La mort subite de l'adulte est un problème majeur de santé publique qui fait 40 à 50 000 victimes par an en France. Si l'arrêt cardiaque est le mécanisme final de tout décès, qu'elle qu'en soit la cause, dans la plupart des cas il survient comme complication terminale d'une pathologie préexistante. Mais certains arrêts cardiaques sont subits et lorsqu'il n'existe pas de cause circonstancielle évidente, ils sont alors d'origine cardiaque présumée. La figure emblématique de la mort subite est le sportif qui meurt sur un terrain de sport en pleine activité, mais ce peut-être aussi la personne qui se couche un soir et ne se réveille pas au matin. La mort n'est pas liée à un cœur qui s'éteint mais à un cœur trop rapide. La survie du patient dépendra alors de la capacité à calmer cette arythmie cardiaque trop rapide et à revenir à un rythme normal. Chaque minute compte : une minute de perdue représente une perte de 10% de chance de survie. La cause principale de ces morts subites est liée à des maladies coronaires dans 80% des cas (un athérome grignote les artères du cœur qui vont progressivement se boucher), tandis que les cardiomyopathies (15%) et les maladies électriques héréditaires (5%) sont plus rarement responsables. On estime que 40 à 50 000 arrêts cardiaques extrahospitaliers surviennent chaque année en France. Une fois la mort subite intervenue, le pronostic est très mauvais : seulement 25% arrivera vivant dans une unité de réanimation et 6% sortira de l'hôpital vivant. Cette problématique concerne de nombreux acteurs du secteur médical préhospitalier (services de secours) et hospitaliers (urgentistes, réanimateurs, cardiologues et psychologues) mais également non médical (tout citoyen témoin ou acteur potentiel de la chaîne de survie, décideurs politiques, économistes). Une approche transversale est donc nécessaire pour prendre pleinement la mesure de cette problématique et en réduire l'impact.


Selon plusieurs études menées de manière multidisciplinaire en Île-de-France, les victimes sont majoritairement des hommes (65%), âgés en moyenne de 65 ans. Le taux de survie en France reste faible (environ 5 à 7%), avec néanmoins des améliorations ces dernières années. Pendant le premier confinement, le taux de mort subite a doublé (cette surmortalité n'étant associée à la Covid que dans 1/3 des cas) et le pronostic de survie, déjà bas, a été divisé par deux.

L'initiation d'un massage cardiaque immédiat ainsi que le déploiement de défibrillateurs automatiques externes (DAE) disponibles pour le grand public sont fortement associés à la survie. Des améliorations importantes sont encore indispensables pour permettre de sauver des milliers de vies supplémentaires. Deux stratégies complémentaires doivent être développées pour réduire l'impact de la mort subite en population générale : diminuer la survenue grâce à une meilleure prévention et augmenter la survie grâce à l'optimisation de la chaîne de survie.

La diminution de la survenue passe par la lutte contre les facteurs de risque cardio-vasculaire et l'identification précoce de la maladie coronaire, puisque la mort subite est due dans la majorité des cas à la maladie coronaire. Cela relève donc des cardiologues et surtout des médecins généralistes. Toutefois la prévention classique, à moyen et long termes, basée principalement sur l'implantation d'un défibrillateur « à vie » dans les sous-groupes à risque montre ses limites, d'autant que le défibrillateur implanté présente 100% de complication. Il est temps de se rendre compte que le pronostic de l'arrêt cardiaque peut réellement être transformé et amélioré si un massage est initié immédiatement et un défibrillateur accessible. Le taux de survie aux États-Unis par exemple est de 40% et de grandes disparités régionales existent en France, qui s'expliquent par un taux de massage différent, dû à une implantation raisonnée des DAE, accompagnée d'une éducation aux gestes qui sauvent. L'éducation du public est donc le point clé de l'amélioration de la survie, ainsi que la démocratisation de l'usage des défibrillateurs. Des marges de progrès existent, comme l'attestent les disparités internationales mais aussi régionales en termes de survie. La question de la vie après la mort subite pose quant à elle de nombreuses questions éthiques relatives aux décisions d'arrêt de la réanimation ou à la prolongation de thérapeutiques pour permettre le don d'organes.


À l'issue de sa communication, Eloi Marijon a répondu aux questions et observations que lui ont adressées **A. Vacheron, D. Andler, J.C. Trichet, B. Cotte, X. Darcos, R. Brague**.


## DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

**Bernard Stirn** a donné une interview à *EuropaNova* dans le cadre de l'analyse hebdomadaire *EuropaNova : État de Droit*. Il y commente la situation de l'État de droit en Europe, alors que toutes les libertés publiques sont remises en question par les mesures de réponse à la crise sanitaire, rappelant l'impératif de proportionnalité qui s'impose – « *Les mesures nécessaires à la lutte contre l'épidémie ne doivent pas restreindre les libertés au-delà de ce qu'exigent les impératifs de santé publique* ». Il y revient sur les mécanismes de garantie des droits fondamentaux en Europe en appelant, face aux tensions rencontrées dans certains pays, à mobiliser les ressources que sont la revitalisation de la démocratie et une confiance réciproque davantage partagée. Il fonde de grands espoirs sur la qualité du dialogue qu'entretiennent les cours constitutionnelles, les cours suprêmes nationales et les deux cours européennes. En cette période de crise sanitaire, le rôle du juge, notamment vis-à-vis de la politique ou de la science, est d'être « *le garant de la régularité comme du caractère nécessaire, adapté et proportionné des décisions prises par les autorités publiques* ». 



Mardi 2 mars, **Marianne Bastid-Bruguière** a donné un long entretien à la Société européenne de production pour un documentaire sur la Cité Interdite de Pékin tourné dans le cadre de la série télévisée *Secrets d'Histoire (France 3)*. Elle a retracé le contexte historique de la domination des souverains Ming, puis Qing, du changement dynastique et des modes de gouvernement, jusqu'à l'avènement du dernier empereur à la fin de 1908, en contrastant les personnalités des différents souverains et de leurs conseillers préférés. Elle a décrit les diverses résidences impériales, leurs agrandissements et embellissements successifs, la disposition et l'usage des lieux, l'organisation de leur gestion matérielle, la vie du palais de Pékin et les épisodes mémorables de son invasion par des paysans révoltés en 1813, et par l'armée étrangère des Huit Nations en 1900. Elle a précisé les conditions de la présence des jésuites dans le voisinage du palais depuis le début du XVIIe siècle, leurs activités à la cour et les charges officielles qui leur furent confiées jusqu'au début du XIXe siècle.


La chaîne de télévision chinoise CCTV9 a diffusé du 3 au 6 mars, dans le cadre de la célébration du centenaire de la fondation du parti communiste chinois, les quatre épisodes du documentaire « *Les années en France* », consacré aux quelques 2 000 jeunes Chinois partis étudier dans notre pays au lendemain de la Grande Guerre, film auquel **Marianne Bastid-Bruguière** avait prêté son concours. Malgré certaines entorses à la réalité des faits, la série met au jour beaucoup de photos et documents inédits, et, contrairement à la littérature officielle chinoise, montre avec force que le véritable noyau d'organisation du nouveau parti politique s'est constitué non en Chine mais en France, parmi ces étudiants venus là-bas, clamaient-ils tous, pour y « *apprendre la liberté* ».

Mercredi 5 mars, **Alain Duhamel** a commenté la condamnation de Nicolas Sarkozy au micro de la matinale de RTS (la radio télévision suisse) : alors que ce dernier s'est exprimé mercredi dans les colonnes du *Figaro* et comme invité du 20h de TF1, combatif, affirmant son innocence et décidé à faire appel, son ambition est clairement d'être l'arbitre au sein des Républicains à un an de l'élection présidentielle analyse l'éditorialiste. Si aucun des candidats ne lui convenait, il n'est pas exclu qu'il préfère alors apporter son soutien à Emmanuel Macron. « *On n'a jamais abordé une élection présidentielle avec aussi peu de certitudes sur qui seront les candidats et surtout sur qui est favori* » dit celui qui a suivi toutes les élections de la Ve République. Sa thèse est que tout se décidera dans les six derniers mois, moins en fonction des critères politiques classiques que de l'humeur des Français à ce moment-là, la colère ou une forme de prudence ( 8'  ).

Dans une chronique publiée dans *Le Figaro* mercredi 5 mars, « *Autorité ou pouvoir judiciaire ?* », **François d'Orcival** revient sur les relations entre le politique et les magistrats après que le président a adressé une lettre de quatre pages le 17 février à Chantal Arens, présidente du Conseil supérieur de la magistrature, et que s'ouvre, le 12 mars, le cycle de conférences du Conseil supérieur de la magistrature sur « *Indépendance et responsabilité des magistrats* ». L'académicien rappelle le mot prêté au chef de l'État, « *Tout pouvoir doit être arrêté par un contre-pouvoir* », mais selon lui, « *il doit être lu à l'envers : le "contre-pouvoir", c'est celui qu'il s'attribue désormais en face du "pouvoir des juges"* » ( ).

## À LIRE

**Haïm Korsia** signe « *Une jeunesse française* », une contribution à *Se souvenir d'Hélène Berr, une célébration collective*, publié sous la direction de Mariette Job et Karine Baranès-Bénichou à l'occasion du centenaire de la naissance d'Hélène Berr le 27 mars 1921 (Fayard, mars 2021, 308 p.  ). Une rencontre a été consacrée au souvenir d'Hélène Berr dimanche 7 mars au Mémorial de la Shoah dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes  .

« *Quel est le bon dosage de politiques macro-économiques pour une reprise économique durable ?* » : un échange entre **Jacques Larosière** et Larry Summers, ancien Secrétaire au Trésor des États-Unis, sous l'égide d'Eurofi et de la Harvard Law School. Ces exposés (transcription en anglais, traduction en français) constituent une sereine synthèse des positions macroéconomiques en présence et montrent les raisons des divergences qui s'expriment sur ce sujet fondamental. 

## VIE DE L'ACADÉMIE

Les 8, 9 et 10 avril prochains, l'Académie des sciences morales et politiques organise un colloque intitulé « *À quoi sert la géographie ?* » en partenariat avec la Société de Géographie, à l'occasion de son bicentenaire. Ce colloque réunira des académiciens, des universitaires et des géographes d'horizons divers pour répondre à cette ambitieuse question. À l'issue du colloque, le Grand Prix 2020 de la Société de Géographie sera remis à Érik Orsenna. Le colloque se déroulera à l'Institut de France le 8 avril et à la Société de Géographie les 9 et 10 avril. 